Nations Unies A/72/789/Add.12

Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 165 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Montant alloué pour 2017/18[a]	88 111 200
Montant estimatif des dépenses de 2017/18[b]	88 110 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18[b]	500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	124 413 800
Réduction recommandée par le Comité consultatif pour 2018/19	(457 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	123 955 900

[a] Pour la période de huit mois et demi allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018.
[b] Au 28 février 2018.

18-07202 (F) 090518 090518

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 12 avril 2018. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Mission est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport correspondant (A/72/789).

2. La MINUJUSTH a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2350 (2017) du 13 avril 2017 en tant que mission de maintien de la paix chargée de la suite des activités en Haïti, pour une période initiale de six mois allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018. Par la même résolution, le Conseil a décidé de procéder à la clôture de la mission de maintien de la paix précédente, la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH), au plus tard le 15 octobre 2017. Le rapport du Secrétaire général indique que la MINUJUSTH a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider le Gouvernement haïtien à appuyer le développement de la Police nationale d'Haïti, à renforcer les institutions garantes de l'état de droit, y compris l'appareil judiciaire et pénitentiaire, et à assurer la promotion et la défense des droits de l'homme, notamment en suivant la situation sur ce plan, en l'analysant et en en rendant compte (A/72/793, par. 2).

3. Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la précédente mission, la MINUSTAH, pour la période se terminant le 30 juin 2017, figurent dans A/72/5 (Vol. II). Les observations et recommandations du Comité consultatif à ce sujet figurent dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/853, par. 11 à 17).

II. Information sur l'exécution du budget de la période en cours

4. Dans sa résolution 72/260, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à ouvrir pour inscription au Compte spécial de la MINUJUSTH, pour la période du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018, un crédit d'un montant de 88 111 200 dollars des États-Unis pour l'établissement et le fonctionnement de la Mission, comprenant 25 000 000 dollars précédemment autorisés par le Comité consultatif pour le démarrage de la Mission, conformément à la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale. Le Comité a été informé qu'au 28 février 2018, les dépenses s'élevaient à 41 475 000 dollars, soit 47 % du montant estimatif des dépenses de 2017/18, et que les dépenses prévues pour cette période s'élèveraient à 88 110 700 dollars, soit 99,5 % du montant alloué pour les huit mois et demi allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les chiffres concernant le déploiement du personnel de police et du personnel civil de la MINUJUSTH s'établissaient comme suit :

Catégorie de personnel	*Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18*[a]	*Effectif déployé*	*Taux de vacance (pourcentage)*
Personnel de police			
Police des Nations Unies	295	218	26,1
Membres d'unités de police constituées	980	979	0,1
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international[b]	157	143	8,9
Administrateurs recrutés sur le plan national[b]	47	40	14,9
Agents des services généraux recrutés sur le plan national[b]	137	129	5,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international[c]	1	1	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	6	5	16,7
Personnel fourni par des gouvernements	38	34	10,5

[a] Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

[b] Les dépenses afférentes au personnel de ces catégories ont été financées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du 16 octobre au 31 décembre 2017.

[c] Représente 1 emploi P-5 approuvé par l'Assemblée générale et ne tient pas compte des 5 emplois d'agents du Service mobile approuvés à titre exceptionnel et temporaire.

6. Le Comité consultatif a été informé de l'état des contributions et de la situation de trésorerie de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH, conformément au paragraphe 8 de la résolution 72/260 de l'Assemblée générale. Il a également été informé que l'Organisation des Nations Unies présenterait l'information financière conjointement pour les deux missions (MINUSTAH/MINUJUSTH) au titre de leur Compte spécial, mettant ainsi l'accent sur la nature transitoire de ces arrangements comptables (A/72/642, par. 59 à 61). Au 28 février 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer ces Missions depuis leur création s'établissait à 7 733 201 000 dollars. Les paiements à cette date étaient de 7 665 236 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 67 965 000 dollars. Le Comité consultatif a été informé que les liquidités disponibles au 12 mars 2018 s'élevaient à 8 992 000 dollars et que la réserve opérationnelle de trois mois, non compris les remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, s'élevait à 24 688 000 dollars.

7. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 28 février 2018, des versements d'un montant de 711 000 dollars avaient été effectués pour le remboursement des dépenses engagées au titre de la police jusqu'en octobre 2017. Il a aussi été informé qu'au 1er janvier 2018, les montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents étaient estimés à 1 917 000 dollars et qu'aucun paiement n'avait été effectué à ce titre en 2017. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a également été informé que depuis la création de la Mission, aucun versement n'avait été effectué à ce titre et qu'aucune demande d'indemnisation n'était en instance de règlement.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

8. Comme indiqué précédemment, le mandat de la MINUJUSTH a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2350 (2017). Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que, dans sa résolution 2410 (2018), le Conseil de sécurité avait approuvé la prorogation du mandat de la Mission jusqu'au 15 avril 2019 et décidé, au paragraphe 3 de ladite résolution, que la MINUJUSTH conserverait sept unités de police constituées et 295 policiers hors unités constituées jusqu'au 15 octobre 2018, et que la composante de police de la MINUJUSTH serait ramenée à cinq unités de police constituées entre le 15 octobre 2018 et le 15 avril 2019 et garderait 295 policiers jusqu'au 15 avril 2019, toute réduction des effectifs devant tenir compte de l'évolution de la situation en matière de sécurité en Haïti et être ajustée en conséquence.

9. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 6 à 18 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINUJUSTH pour 2018/19 (A/72/793). Les activités de coopération et de coordination de la Mission avec les partenaires régionaux et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies sont examinées aux paragraphes 19 à 25 de ce rapport. Le Comité consultatif rappelle que la MINUJUSTH applique un concept d'équipe mobile et a déployé une présence allégée, en vertu de laquelle la présence civile se concentre sur deux sites existants situés à Port-au-Prince et une composante civile opérationnelle se rendra dans chaque région du pays au moins deux fois par mois. **Le Comité compte qu'une première évaluation de l'application concrète du concept d'équipe mobile sera communiquée dans le premier rapport sur l'exécution du budget de la MINUJUSTH (voir** A/72/642**, par. 14)**.

B. Ressources nécessaires

10. Les prévisions de dépenses de la MINUJUSTH pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 se montent à 124 413 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 36 302 600 dollars (41,2 %) par rapport au crédit ouvert pour la période de huit mois et demi allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 (88 111 200 dollars). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le budget proposé représente 22 000 dollars (0,02 %) de plus que le montant annualisé approuvé pour 2017/18 (124 391 800 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les prévisions portent sur une période de 12 mois, contre huit mois et demi en 2017/18. On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/72/793) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé pour 2017/18*[a]	*Effectif proposé pour 2018/19*	*Variation*
Police des Nations Unies	295	295[b]	–
Membres d'unités de police constituées	980	980[b]	–

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] En application de la résolution 2410 (2018) du Conseil de sécurité, le nombre d'unités de police constituées autorisées devrait être ramené de sept à cinq entre le 15 octobre 2018 et le 15 avril 2019.

11. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel de police pour l'exercice 2018/19 s'élève à 46 442 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 12 162 200 dollars (35,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Cette augmentation tient essentiellement à la rotation prévue de sept unités de police constituées, contre deux en 2017/18, et est compensée par un taux de vacance de 12 %, contre 5 % en 2017/18, et la baisse des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement.

12. Le Comité consultatif a été informé, par une lettre du Contrôleur datée du 20 avril 2018, que le Conseil de sécurité avait décidé, dans sa résolution 2410 (2018), de ramener la composante police de la MINUJUSTH de sept à cinq unités de police constituées entre le 15 octobre 2018 et le 15 avril 2019, et de garder 295 policiers hors unités constituées jusqu'au 15 avril 2019. Le Contrôleur a indiqué que la réduction du nombre d'unités de police constituées se traduirait par une baisse globale des ressources nécessaires estimée à environ 1,1 million de dollars pour l'exercice 2018/19, bien qu'il soit impossible, à ce stade, de déterminer avec certitude les incidences financières de cette mesure. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil de sécurité avait examiné le rapport du Secrétaire général sur la MINUJUSTH (S/2018/241), lequel prévoit une stratégie de sortie sur deux ans assortie de 11 objectifs correspondant à l'impact souhaité de la Mission sur l'état de droit (y compris la lutte contre la corruption), le renforcement de la sécurité et de la police et les droits de l'homme. **Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale recevra des informations détaillées concernant l'incidence financière des dispositions de la résolution 2410 (2018) du Conseil de sécurité, qui prévoient la réduction du nombre d'unités de police constituées à partir du 15 octobre 2018, lorsque celle-ci examinera le projet de budget de la MINUJUSTH pour l'exercice 2018/19**.

13. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel de police.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2017/18*[a]	*Effectif proposé pour 2018/19*	*Variation*
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	157	166	9
Administrateurs recrutés sur le plan national	47	47	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	137	143	6

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2017/18*[a]	*Effectif proposé pour 2018/19*	*Variation*
Emplois de temporaire	–		
Personnel recruté sur le plan international	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	6	14	8
Personnel fourni par des gouvernements	38	38	–
Total	**386**	**409**	**23**

[a] Le personnel de ces catégories a été financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du 16 octobre au 31 décembre 2017. Les emplois de temporaire au titre du personnel recruté sur le plan international représentent un poste P-5 approuvé par l'Assemblée générale et ne tiennent pas compte des cinq postes d'agent du Service mobile approuvés à titre exceptionnel pour 2017/18.

14. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2018/19 s'élève à 41 586 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 16 858 700 dollars (68,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (15 655 800 dollars, soit 110,1 %), en raison du paiement des traitements du personnel sur 12 mois, contre 6 en 2017/18, et de la création proposée d'1 poste de défenseur des droits des victimes (P-5) et de 8 postes d'agent du Service mobile en vue de la mise en place du nouveau Groupe de la protection rapprochée, chargé d'assurer la protection du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti ; b) personnel recruté sur le plan national (5 949 900 dollars, soit 235,1 %), principalement en raison de la modification du barème des traitements, de la baisse du taux de vacance pour les administrateurs et les agent des services généraux recrutés sur le plan national, et de la création proposée de 6 postes ; c) Volontaires des Nations Unies (519 000 dollars, soit 168,3 %), en raison de la création proposée de 8 postes ; d) personnel fourni par des gouvernements (551 300 dollars, soit 34,6 %), en raison de la couverture des dépenses de personnel sur 12 mois, contre 8 mois et demi en 2017/18. L'augmentation des ressources nécessaires devrait être en partie compensée par la baisse des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en raison du financement prévu d'1 emploi de temporaire soumis à recrutement international pendant 12 mois, alors que 160 emplois de temporaire soumis à recrutement international avaient été approuvés pour la période de 2 mois et demi allant du 16 octobre au 31 décembre 2017, pendant la phase de démarrage de la Mission.

15. La proposition comprend les taux de vacance de postes, indiqués à la section II.D du rapport sur le budget (A/72/793), comme suit :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux budgétisé 2017/18*	*Projection 2018/19*
Militaires et personnel de police		
Police des Nations Unies	5,0	12,0
Unités de police constituées	1,0	1,0
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	13,8	11,0
Personnel recruté sur le plan national		

Catégorie	*Taux budgétisé 2017/18*	*Projection 2018/19*
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,9	6,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,8	4,0
Volontaires des Nations Unies	5,0	14,0
Emplois de temporaire[a]		
Personnel recruté sur le plan international	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	5,0	5,0

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

16. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les taux de vacance de postes, y compris les taux de vacance effectifs au 28 février 2018, qui s'établissaient comme suit :

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2017/18			*2018/19*	
Catégorie	*Taux budgétisé*	*Taux effectif (moyenne) (16 octobre 2017-28 février 2018)*	*Taux effectif (au 28 février 2018)*	*Taux budgétisé*	*Effectif proposé*
Personnel de police					
Police des Nations Unies	5,0	20,0	26,1	12,0	295
Unités de police constituées	1,0	0,1	0,1	1,0	980
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international[a]	13,8	29,9	8,9	11,0	166
Personnel recruté sur le plan national[a]					
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,9	21,3	14,9	6,0	47
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,8	13,9	5,8	4,0	143
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international[b]	–	75,0	–	–	1
Volontaires des Nations Unies	5,0	33,3	16,7	14,0	14
Personnel fourni par des gouvernements	5,0	5,3	10,5	5,0	38

[a] Le personnel de ces catégories a été financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du 16 octobre au 31 décembre 2017.

[b] Inclut un poste P-5 approuvé par l'Assemblée générale et cinq postes d'agent du Service mobile approuvés à titre exceptionnel.

17. Le Comité consultatif rappelle qu'il recommande généralement, conformément à la pratique établie, que les taux de vacance de postes retenus aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires soient aussi proches que possible des taux effectifs enregistrés dans l'exercice en cours. Au vu du complément d'information fourni, le Comité consultatif note que les taux retenus dans le projet de budget de l'exercice 2018/19 étaient fondés sur des projections et non sur des taux effectifs. **Le Comité recommande d'appliquer des taux de vacance de 11 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national pour l'exercice 2018/19, ceux-ci étant plus proches des taux effectifs de la période en cours. Dans les futurs**

projets de budget, les taux de vacance de postes devraient correspondre aux taux effectifs de l'exercice en cours, conformément à la pratique courante.

18. En ce qui concerne le personnel civil, un total de 409 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2018/19 : 166 postes soumis à recrutement international, 190 postes soumis à recrutement national, 1 emploi de temporaire, 14 postes de Volontaires des Nations Unies et 38 postes financés par des gouvernements. Le tableau d'effectifs proposé pour 2018/19 fait apparaître une augmentation nette de 23 postes et emplois de temporaire par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2017/18, qui est le résultat de l'augmentation de 9 postes d'agent recruté sur le plan international, de 6 postes d'agent recruté sur le plan national et de 8 Volontaires des Nations Unies. On trouvera à l'annexe du présent rapport la liste complète des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2018/19.

Direction exécutive et administration

19. À la Section de la communication stratégique et de l'information, le Secrétaire général propose la création d'un poste d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour fournir à la Section les ressources nécessaires à l'exécution de la tâche décisive que représente le suivi des médias, ce qui permettrait notamment d'alimenter les analyses politiques de la Mission. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste assurerait le suivi des médias traditionnels et fournirait un appui administratif au fonctionnaire chargé de l'information/des relations avec les partenaires potentiels (administrateur recruté sur le plan national), ce qui permettrait à ce dernier de se concentrer sur la planification, la coordination et la conduite d'activités de sensibilisation. **Le Comité consultatif estime que ces fonctions supplémentaires peuvent être assurées par le personnel en place et recommande de ne pas créer le poste d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national)**.

20. Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Secrétaire général propose la création d'un poste de défenseur des droits des victimes (P-5), dont le titulaire serait chargé de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Défenseur des droits des victimes au Siège de l'ONU afin de superviser et de contrôler, au niveau de la Mission, l'application de la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies. Comme suite à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que cette proposition était conforme à l'appel du Secrétaire général à fournir aux défenseurs des droits des victimes sur le terrain des ressources et un appui suffisants, y compris par la création de postes spécialisés. Les observations du Comité consultatif sur la mise en application de la stratégie et de l'engagement du Secrétaire général visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les défenseurs des droits des victimes sur le terrain, figurent dans son rapport sur le sujet (A/72/824, par. 31 à 33).

Composante 2 : affaires politiques et état de droit

21. Le Secrétaire général propose la création d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la juridiction modèle pour fournir un appui administratif à la Section et au Groupe d'appui aux institutions, concourir à la gestion du flux de la documentation et à la planification et à l'organisation d'ateliers et aider les administrateurs déployés sur le terrain à

recueillir des données et à nouer des liens avec les partenaires locaux. **Faute de données suffisantes sur la charge de travail qui est attendue et compte-tenu des ressources existantes dans les deux entités, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications fournies par le Secrétaire général et recommande de ne pas créer le poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national)**.

Composante 4 : appui

22. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'assistant chargé des voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe des ressources humaines, dont le titulaire serait le principal interlocuteur auprès des ambassades concernant les demandes de visa, coordonnerait avec le Siège l'octroi des laissez-passer des Nations Unies et serait chargé de conseiller le personnel sur les questions touchant aux visas et d'alimenter une base de données permettant de suivre l'avancement des demandes de visa. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'assistant chargé des voyages aiderait le personnel international en tenue à obtenir des visas de transit, compte tenu des impératifs de sécurité et de la sensibilité des données personnelles des demandeurs. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications qui lui ont été fournies et recommande donc de ne pas approuver le poste d'assistant chargé des voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Comité consultatif compte que la Mission s'acquittera de ces tâches au moyen des ressources existantes**.

23. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'assistant au budget et aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe des finances et du budget pour renforcer les effectifs du Groupe et faire en sorte que les paiements soient effectués sans retard et de façon efficace. Le Secrétaire général indique que le Groupe est responsable de la gestion globale des ressources financières de la Mission, notamment du paiement des fournisseurs, du remboursement au personnel civil et en tenue des dépenses afférentes à la sécurité et au carburant, du paiement des salaires des vacataires et du traitement des demandes de remboursement des frais de voyage à l'intérieur et en dehors de la zone de la Mission. **Compte tenu du fait que le Secrétaire général ne fournit que peu de justifications dans son rapport et en l'absence d'une évaluation crédible de la charge de travail potentielle, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le poste d'assistant au budget et aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national)**.

24. Le Secrétaire général propose de créer deux postes provisoires d'assistant au soutien logistique et un poste provisoire d'assistant à la cession du matériel (Volontaires des Nations Unies) au Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution, dont les titulaires seront chargés de coordonner et d'appuyer les activités d'entreposage, de déceler le plus tôt possible les lacunes et de prendre les mesures rectificatives qui s'imposent. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe demandait deux postes provisoires pour garantir l'exactitude des inventaires, s'assurer que les données fournies à cet égard soient fiables et réduire au maximum les risques de vol, de dépréciation ou de péremption des biens. Le Comité a également été informé que l'assistant à la cession du matériel permettrait à la Mission d'atteindre ses objectifs écologiques. Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments avancés et recommande donc de ne pas créer le poste provisoire d'assistant à la cession du matériel (Volontaire des Nations Unies).

25. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus aux paragraphes 17, 19 et 21 à 24, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du personnel civil. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2017/18	*Montant proposé pour 2018/19*	*Variation*
Dépenses opérationnelles	29 103 600	36 385 300	7 281 700

26. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 36 385 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 281 700 dollars (25 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général propose une augmentation des ressources pour toutes les catégories de dépenses, sachant que cette hausse serait partiellement compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des opérations aériennes (286 800 dollars, soit 4,8 %).

Consultants et services de consultants

27. Le montant des dépenses prévues au titre des consultants et services de consultants pour l'exercice 2018/19 s'élève à 342 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 109 900 dollars (47,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Selon le Secrétaire général, cette hausse s'explique par le fait que les montants prévus correspondent à une période de 12 mois et non de 8,5 mois comme dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18. **Le Comité consultatif estime que la nécessité de faire appel à des consultants n'a pas été suffisamment justifiée et souligne que la Mission devrait utiliser dans toute la mesure possible les ressources disponibles en interne. Il recommande donc de revoir à la baisse de 10 % le montant de l'augmentation proposée au titre des consultants et services de consultants**.

Voyages

28. Le montant des dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2018/19 s'élève à 1 379 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 335 300 dollars (32,1 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Selon le Secrétaire général, cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de voyages prévus : 2 497 contre 1 909 dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18, qui couvrait une période de 8,5 mois. Le Comité a reçu des renseignements supplémentaires indiquant que le déploiement des équipes mobiles se traduirait par une augmentation des dépenses au titre des voyages pendant l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif note que le niveau des ressources demandées au titre des voyages est relativement élevé et compte que tout sera fait pour veiller à ce que tous les voyages proposés sont bien indispensables à la bonne exécution du mandat.**

Transports terrestres

29. Le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2018/19 s'élève à 1 844 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 724 900 dollars (64,8 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Selon le rapport du Secrétaire général, cette hausse s'explique principalement par le coût des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange des 375 véhicules récupérés de la MINUSTAH et par l'augmentation de la consommation de carburant. Le Comité consultatif a reçu

un complément d'information sur les coefficients véhicules/effectifs de la Mission, pour la majorité supérieurs à la norme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste de véhicules de la MINUSTAH qu'il était proposé de conserver et a appris que la Mission ne prévoyait pas d'acheter de nouveaux véhicules. Le Comité a également été informé que la Mission avait décidé de conserver davantage de véhicules de la MINUSTAH par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18 du fait des besoins opérationnels liés aux déplacements fréquents des équipes mobiles. **Le Comité consultatif compte que la Mission procédera à la cession des véhicules excédentaires hérités de la MINUSTAH**.

4. Questions diverses

Autres activités relatives aux programmes

30. Les paragraphes 84 à 88 du rapport du Secrétaire général donnent des informations sur les autres activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2018/19, notamment les dépenses prévues.

Description	*Montant proposé*
Appui opérationnel et institutionnel à la Police nationale d'Haïti	1 000,0
Assistance aux principales institutions judiciaires, à leurs organes de contrôle et au dispositif national d'aide juridictionnelle	838,5
Appui opérationnel et institutionnel à la Direction de l'administration pénitentiaire	450,0
Assistance à l'Office de la protection du citoyen et aux organisations de la société civile chargées de surveiller les violations des droits de l'homme	375,0
Total	**2 663,5**

31. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant : a) le détail des types d'activités relatives aux programmes qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) les justificatifs attestant que les activités relatives aux programmes appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) les dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. Le Comité consultatif note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le Secrétaire général n'a pas donné dans son rapport d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion des activités relatives aux programmes financées au moyen des budgets des opérations de maintien de la paix, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités relatives aux programmes.** Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur les activités relatives aux programmes pour l'exercice 2018/19 dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

III. Conclusion

32. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUJUSTH pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin

2019 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/72/793). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25 et 27 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 457 900 dollars et ramenés de 124 413 800 dollars à 123 955 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 123 955 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019**.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/793)
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/72/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789)
- Résolution 72/260 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2350 (2017) et 2410 (2018) du Conseil de sécurité

Annexe

Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour la MINUJUSTH pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Composante/unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Direction exécutive et administration					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	+1	P-5	Défenseur des droits des victimes	Création	
Bureau du Chef de cabinet	+1	P-4	Spécialiste des politiques et des meilleures pratiques	Transfert	Transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
Section de la communication stratégique et de l'information	+1	GN	Assistant d'information	Création	
	+3				
Composante 2 : affaires politiques et état de droit					
Section de la juridiction modèle	+1	GN	Assistant administratif	Création	
	+1				
Composante 3 : droits de l'homme					
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	-1	P-4	Spécialiste des politiques et des meilleures pratiques	Transféré	Réaffecté au Bureau du Chef de cabinet
	-1				
Composante 4 : appui					
Bureau du Chef de l'appui à la mission (Centre de formation intermissions)	+1	GN	Assistant à la formation	Création	
Groupe des ressources humaines	+1	GN	Assistant chargé des voyages	Création	
	+1	VNU	Spécialiste des questions de qualité de vie	Création	
	+1	VNU	Conseiller du personnel	Création	
Groupe des finances et du budget	+1	GN	Assistant au budget et aux finances	Création	
Groupe des transports	+1	VNU	Technicien automobile	Création	
Groupe du génie et de la gestion des installations	+1	VNU	Ingénieur du génie civil	Création	
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	Transféré	Réaffecté au Groupe de la gestion des acquisitions

Composante/unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transféré	Réaffecté au Groupe de la gestion des acquisitions
Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution	+2	VNU	Assistant au soutien logistique	Création	
	+1	VNU	Assistant à la cession du matériel	Création	
Groupe des achats	+1	GN	Assistant aux achats	Création	
	+1	VNU	Responsable de l'assurance qualité	Création	
Groupe de la gestion des acquisitions	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	Transféré	Réaffecté du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transféré	Réaffecté du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de la sécurité	+8	SM	Agent de sécurité	Création	
	+20				
Total					
Personnel recruté sur le plan international	+9				
Personnel recruté sur le plan national	+6				
Volontaires des Nations Unies	+8				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–				
Total	**+23**				
Total					
Créations	+23				
Suppressions	–				
Transferts	+3				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-3				
Total	**+23**	**–**	**–**		

Abréviations : GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = Agent du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.